

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

**Arrêté du 21 décembre 2022 fixant au titre de l'année 2023 le nombre de postes offerts au concours interne et au concours de type troisième voie de recrutement des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre de l'éducation nationale**

NOR : MEND2235939A

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse en date du 21 décembre 2022, le nombre de postes offerts, au titre de l'année 2023, aux concours de recrutement des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre de l'éducation nationale est fixé à :

- concours interne : 645 postes ;
- concours de type troisième voie : 45 postes.